

Acceptabilité sociale des mesures d'adaptation au changement climatique en zones côtières : une revue de dix enquêtes menées en France métropolitaine

Hélène Rey-Valette, Nicolas Rocle, Didier Vye, Lucile Mineo-Kleiner, Esméralda Longépée, Cécile Bazart and Nicole Lautrédou-Audouy

Volume 19, Number 2, October 2019

Varia

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1071331ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rey-Valette, H., Rocle, N., Vye, D., Mineo-Kleiner, L., Longépée, E., Bazart, C. & Lautrédou-Audouy, N. (2019). Acceptabilité sociale des mesures d'adaptation au changement climatique en zones côtières : une revue de dix enquêtes menées en France métropolitaine. *VertigO*, 19(2).

Article abstract

The article aims to compare and to analyze results from ten quantitative research surveys conducted in mainland France (from 2007 to 2017) dealing with citizen perceptions and points of view about coastal adaptation measures and policies to face sea level rise. Beyond social perceptions and representations on coastal phenomena and coastal risks, the article highlights the influence of institutional factors on adaptation policies' acceptability depending on the type of population (primary and secondary residents, tourists...) : these factors are mainly the role of information, social perceptions of adaptation measures (protection, adjustment, coastal retreat...), trust and legitimacy about the institutions in charge of these policies, as well as feelings of (in)justice that are observed according to different propositions of funding in adaptation policies. Among the main convergent results, a majority of respondents express the feeling that they lack information about coastal risks and the way public authorities are engaged to tackle them. Moreover, a sequential approach for adaptation measures is expressed, where relocation is expected as a mid-term option after a period of protection and transition towards this type of operation. Regarding the conditions under which the different measures could be planned and conducted, a consensus seems to emerge in favor of a public leadership (especially by the State) where mechanisms of financial solidarity (at national or local scale) as well as procedures conducive to transparency and legitimacy of managing institutions are required.

Acceptabilité sociale des mesures d'adaptation au changement climatique en zones côtières : une revue de dix enquêtes menées en France métropolitaine

Hélène Rey-Valette, Nicolas Rocle, Didier Vye, Lucile Mineo-Kleiner, Esméralda Longépée, Cécile Bazart et Nicole Lautrédou-Audouy

Introduction

- 1 Au-delà de l'accentuation des aléas météo-marins par les effets du changement climatique, la vulnérabilité des littoraux est fortement reliée aux modes d'urbanisation, aux moyens de prévision et d'alerte en cas de crise, ainsi qu'aux mesures et modalités d'adaptation à moyen et long terme. Les territoires littoraux font à ce titre l'objet d'une attractivité et d'une urbanisation toujours croissantes : Neumann *et al.* (2015) évaluent – à l'échelle internationale – le nombre de personnes exposées à la submersion marine en 2030 entre 268 millions et 286 millions selon les scénarios, et jusqu'à 411 millions de personnes en 2060. Les effets attendus du changement climatique sur l'évolution du trait de côte tendent alors à réinterroger les politiques traditionnelles de « lutte contre la mer », en faveur d'approches plus composites dans le temps et dans l'espace. En effet, les doctrines en matière de gestion du trait de côte ont pendant longtemps privilégié les mesures de protection à travers des aménagements fixes (digue, épis, brise lame) visant à lutter contre l'aléa. Par la suite, les effets induits de ces aménagements (transfert latéral de l'érosion entre épis, effet des digues sur la réduction de la taille des plages...) ont conduit à adopter des politiques de rechargement en sable, qui se heurtent notamment à la disponibilité en sédiments et aux impacts écologiques sur les sites de prélèvement. De façon à anticiper les effets de la montée du niveau de la mer, de nouvelles mesures d'adaptation, visant à réduire la vulnérabilité actuelle et future

des territoires littoraux, sont proposées : elles consistent pour les zones les plus exposées à relocaliser les biens et les activités situés en front de mer (Kelly et Adger, 2000 ; MEDDE, 2012 ; Wong *et al.*, 2014) et/ou à entreprendre des actions de restauration écologique, afin de redonner une dynamique d'évolution naturelle aux systèmes plage-dune et de (re)créer un espace de protection contre les tempêtes. Dans la pratique, ces relocalisations interviennent le plus souvent après un évènement ou une catastrophe (Hino *et al.*, 2017), tandis que leur mise en œuvre anticipée questionne des logiques d'acceptabilité sociale, que cet article cherche à étudier.

- 2 Face à ces enjeux d'adaptation, l'accent est régulièrement mis sur le besoin d'acquiescer ou de développer une « culture du risque », définie par Michelot (2015) comme « *l'ensemble des perceptions et des comportements adoptés par une société face au risque* ». Si cette culture du risque est souvent promue pour être déclinée à l'échelle individuelle, elle comprend plus largement des orientations à l'échelle collective, au niveau des mesures d'adaptation, mais aussi de normes réglementaires et juridiques, de fonctionnement des institutions. En effet comme le souligne Gourgues (2015), trop souvent, l'accent est mis sur la nécessité de « *modifier les comportements et les représentations des acteurs* » pour garantir l'acceptabilité des mesures proposées, ce qui implique des politiques d'accompagnement exclusivement fondées sur l'information et la sensibilisation. Or il est important de dépasser cette seule hypothèse d'un déficit d'information et de connaissances (Kahan *et al.*, 2012 ; Touili *et al.*, 2014 ; Rocle *et al.*, 2016) pour rendre compte de la complexité des déterminants, notamment institutionnels, qui jouent sur la légitimité et l'opérationnalisation des politiques d'adaptation en zones côtières. En France par exemple, l'existence depuis 1982 d'un système d'assurance pour les catastrophes naturelles est souvent évoquée comme un facteur générant des inerties dans l'adaptation des normes et des comportements (Laronde-Clérac *et al.*, 2015).
- 3 Ces évolutions impliquent ainsi la construction collective de visions partagées et de projets à long terme afin de reconsidérer l'aménagement des territoires, les formes et les conditions d'occupation des sols, de propriété, d'assurance, de fiscalité... Il s'agit en quelque sorte de repenser un « contrat social », lequel implique en premier lieu un assentiment collectif par rapport aux objectifs et aux valeurs qui le fonde, ainsi qu'une confiance dans les politiques publiques, c'est-à-dire à la fois dans les types de mesures (techniques ou réglementaires) et dans les dispositifs institutionnels chargés de leur mise en œuvre. Au-delà des travaux qui portent sur les dimensions individuelles de l'acceptabilité de mesures face à un risque, notamment ceux qui étudient les perceptions sociales du risque dans le cadre du paradigme psychométrique (Slovic 1987 ; 2000 ; Renn, 2008) ou de la psychologie du risque (Tversky et Kahneman, 1974), il convient d'étudier plus avant les facteurs et les déterminants collectifs liés à la légitimité des dispositifs de gouvernance, dont certains auteurs ont montré qu'ils jouaient un rôle essentiel dans l'acceptabilité sociale des mesures et politiques d'adaptation (Myatt *et al.*, 2003 ; Ledoux *et al.*, 2005 ; Kahan *et al.*, 2012 ; Lo, 2013 ; Gibbs, 2013, 2016 ; Touili *et al.*, 2014 ; Lamari et Jacob, 2015 ; Rocle, 2017 ; Hino *et al.*, 2017). L'acceptabilité sociale sera définie dans cet article comme « *un processus d'évaluation politique d'un projet sociotechnique mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes, car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés* » Fournis et Fortin (2015). Cette

problématique permet d'appréhender la question des mesures et des capacités d'adaptation dans le contexte des politiques publiques, de s'interroger sur l'intégration des risques côtiers dans les projets de territoire, sur les formes et les modalités de planification et d'aménagement ainsi que sur les différenciations à adopter en fonction des types de risques, de populations ou de territoires.

- 4 L'objectif de cet article est d'effectuer une revue, à l'échelle de la France métropolitaine, des principaux éléments intervenant dans l'acceptabilité sociale des mesures d'adaptation à la montée du niveau de la mer, notamment la relocalisation des biens et des activités qui implique d'importantes recompositions territoriales. Pour ce faire, l'article s'appuie sur la comparaison de résultats issus de dix enquêtes récentes relatives à la gestion des risques littoraux. Outre la comparaison des points de vue et des représentations sociales sur les mesures de gestion du trait de côte, l'analyse se porte sur le rôle des dimensions sociotechniques et institutionnelles de l'acceptabilité des politiques d'adaptation, en comparant certains facteurs selon les territoires ou les types de population. Dans une première partie, nous cherchons à présenter et à expliciter l'importance des dimensions institutionnelles sur l'acceptabilité sociale des politiques d'adaptation. La deuxième partie présente ensuite les caractéristiques des enquêtes mobilisées pour ce travail de comparaison à l'échelle de la France métropolitaine, sur la base de plus de 5000 personnes enquêtées entre 2007 et 2017. Les résultats sont exposés dans la troisième partie selon trois principaux axes d'analyse : niveau et modalités d'information face aux risques, points de vue et représentations sociales sur les mesures d'adaptation, légitimité et confiance dans les institutions. Ils sont ensuite discutés dans la quatrième et dernière partie.

Rôle des dimensions institutionnelles dans l'acceptabilité des politiques d'adaptation au changement climatique

- 5 Le rôle des facteurs institutionnels est de plus en plus étudié et reconnu comme déterminant dans l'acceptabilité sociale des politiques d'adaptation au changement climatique. Des expérimentations témoignent par exemple de l'importance, dans le cas des villes de Quito et de Durban, de l'existence de lignes directrices et de plans d'action avec des objectifs à long terme et des cibles intermédiaires, de l'intégration de l'adaptation dans les priorités courantes, de l'accès facilité à l'information et du partage d'expériences, de l'existence d'une équipe dédiée transversale, ainsi que de la collaboration avec des organisations non gouvernementales et des scientifiques (Simonet et Lesueur, 2015). Dans les cas étudiés, l'ensemble de ces aspects a permis la mise en place d'un mécanisme d'apprentissage social vertueux. Des revues récentes à l'échelle européenne, l'une concernant 885 villes dans les 28 États membres, l'autre étudiant 147 stratégies locales d'adaptation au changement climatique, soulignent par ailleurs le rôle incitatif des programmes de recherche et de la législation comme catalyseurs de la mise en place de plans locaux de lutte contre le changement climatique, avec des différenciations importantes selon la taille des collectivités et leurs capacités d'organisation et de financement des actions dédiées (Aguiar *et al.*, 2018, Reckien *et al.*, 2018).

- 6 Outre des processus d'acculturation à un changement de référentiel, la mise en évidence des facteurs institutionnels permet de dépasser le seul rôle de l'information et de la sensibilisation. Il s'agit d'identifier les besoins de changements des modalités de mise en œuvre. En effet, la plupart des stratégies d'adaptation insistent sur le besoin préalable de sensibilisation sur l'aléa ou le risque, mais aussi sur les facteurs de vulnérabilité et les modalités de résilience. Plus rares sont les études qui mettent l'accent sur les facteurs institutionnels intervenant dans le cadrage des perceptions et des comportements, pour partie dans la ligne des travaux sur l'amplification sociale du risque *via* le rôle des médias ou des controverses (Kasperson, 2003). Des enquêtes réalisées dans le cadre du projet européen Theseus (Touili et al., 2014) témoignent de la volonté des parties prenantes d'appréhender les mesures d'ingénierie technique (le plus souvent privilégiées par les autorités) en fonction des modalités mêmes de leur mise en œuvre et de leur gouvernance. Parmi la diversité des facteurs explicatifs, l'accent est souvent porté sur la cohérence et l'équité des politiques d'intervention, à la fois entre elles, selon les échelles, et par rapport aux valeurs qui les sous-tendent (Clément et al., 2015 ; Rulleau et al., 2017). Tandis que Renn (2008) propose un cadre d'analyse articulant les différentes théories existantes dans l'étude des risques (paradigme psychométrique, approche culturaliste, amplification sociale du risque...), nous cherchons ici à appréhender et à analyser les dimensions collectives, institutionnelles et territoriales qui président à l'acceptabilité sociale des mesures d'adaptation en zones côtières. Deux des trois niveaux de lecture de l'acceptabilité sociale mis en avant par Fournis et Fortin (2015) sont ici étudiés : un niveau microsocial d'interprétation et de construction du sens des mesures ou des projets territoriaux, un niveau méso politique portant sur les dispositifs de gouvernance et les arrangements institutionnels. Les critères et principes d'acceptabilité sont présentés, pour chacun de ces niveaux, dans le tableau 1.

Tableau 1. Dimensions de l'acceptabilité sociale des politiques d'adaptation en zones côtières / Dimensions of social acceptability in coastal adaptation policies.

Niveau d'analyse	Critères/principes d'acceptabilité
Micro-social (Sociotechnique)	• Niveau et modalités d'information, de mobilisation des savoirs et des expertises (savoirs experts, savoirs expérientiels, etc.) • Efficacité, efficience et effets des mesures techniques • Articulation dans l'espace et le temps des aménagements • Caractéristiques et distance des zones de repli/relocalisation
Méso-politique (Gouvernance)	• Légitimité du maître d'ouvrage et responsabilité des différents acteurs • Capacité de gestion, de financement, de coopération • Actions d'information et de concertation • Adéquation aux projets et aux dynamiques de territoire • Modalités de financement et/ou d'indemnisation-compensation (modulations fiscales, échelle de solidarité du financement...)

Source : Adapté de Fournis et Fortin (2015)

- 7 Au niveau microsocial, il s'agit d'appréhender l'information des populations par rapport aux politiques actuelles (protection « dure » ou accompagnement des processus

hydro sédimentaires) et à leurs limites face à l'accroissement des risques, et par là les conditions d'acceptabilité des mesures de relocalisation des biens et des activités. Il s'agit donc de questionner non seulement les modalités de gestion, mais aussi plus généralement les savoirs, la connaissance des lieux et des phénomènes d'érosion et de submersion, en lien avec les valeurs et les normes sociales (Lo, 2013 ; Hino et al., 2017). Dans un contexte d'incertitude et d'écologisation des sociétés occidentales contemporaines, on observe en effet une reconnaissance croissante des limites des protections dures et de leur « efficacité » en faveur d'une préférence pour des « solutions fondées sur la nature ». Ces critères de pertinence et d'efficacité des mesures sont étudiés, ainsi que les modalités de mise en œuvre sachant que pour la relocalisation des biens et des activités il s'agit de définir plus largement une recomposition spatiale des territoires qui implique une hybridation et une progressivité des mesures à moyen et long terme (André et al., 2015).

- 8 Sur le plan de la gouvernance, l'analyse se centre sur la confiance et la légitimité des institutions chargées des politiques de gestion du trait de côte, sur les perceptions des citoyens-usagers envers la qualité et la légitimité des dispositifs, ainsi que sur les responsabilités associées. Comme en témoigne la revue effectuée par Dogan (2010), les ressorts de la légitimité sont largement pluriels, au-delà des trois archétypes proposés par Weber (traditionnelle, charismatique et rationnelle) : ils associent des caractères liés à la nature des mesures, mais aussi de plus en plus aux modalités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, notamment en termes d'information, de transparence et de concertation. Pour cette dernière, des interrogations peuvent par exemple intervenir sur le fait de prendre ou non l'avis des populations non permanentes telles que les résidents secondaires, ou les résidents du rétro-littoral qui sont aussi des usagers des lieux touristiques balnéaires (Vacher et Vye, 2012). La question de la légitimité du groupe ou du périmètre concerné par la concertation renvoie aussi à la question de la frontière entre les *habitants-électeurs* (a priori les plus légitimes pour les pouvoirs publics – locaux en particulier) et les *circulants-usagers* (Béhar et al., 2014) comme les touristes ou les excursionnistes, sans oublier les résidents secondaires, catégorie hybride, car à la fois touristes et propriétaires, donc contribuables (Urbain, 2002 ; Vye et al., 2017). Enfin, des critères d'équité et de justice sociale jouent également sur l'acceptabilité des politiques d'adaptation selon qu'elles sont perçues comme étant justes ou injustes : ces aspects sont ici principalement appréhendés par les modalités de financement et/ou d'indemnisation des propriétaires, qui renvoient aux modulations fiscales et à l'échelle de solidarité du financement (ainsi que par la prise en compte ou non du cas des locataires).

Caractéristiques et méthodologies des enquêtes mobilisées à l'échelle nationale (France métropolitaine)

- 9 À l'instar de King et al. (2014) ayant produit une synthèse de 11 enquêtes auprès de 1463 personnes susceptibles de déménager à la suite de catastrophes naturelles en Australie, notre objectif est de capitaliser les résultats de dix enquêtes réalisées au cours de la dernière décennie (2007-2017) en France métropolitaine. Ces enquêtes ont été menées dans le cadre de doctorats ou de projets de recherche relatifs aux politiques de gestion des risques de submersion ou d'érosion marine, principalement sur des

façades caractérisées par un trait de côte sableux. La seule enquête relative à un phénomène d'érosion de falaises et de mouvements de terrain est celle réalisée sur la commune d'Ault dans le département de la Somme. Dans la suite de l'article, et pour en faciliter la lecture, chaque enquête est référencée et numérotée en fonction du tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Principales caractéristiques des enquêtes mobilisées / Main features of the surveys.

N°	Zone/ périmètre d'étude	Année	Risque	Type de population échantillonnée	Taille de l'échantillon (n)	Passation	Synthèse de quelques éléments contextuels du territoire au moment de l'enquête
Méditerranée							
1	Palavas, Sète, Valras	2007	Érosion plage et submersion	Résidents principaux et secondaires, touristes excursionnistes	301	Face à face sur la plage	La gestion des risques côtiers constitue une priorité pour les services de l'État et les collectivités avec une opération emblématique de rechargement massif en 2008 (pour un coût de 8 millions d'euros) à l'échelle de la zone enquêtée dont les effets ont rapidement disparu. Expérience de relocalisation de la route du lido qui constitue une référence.
2	Palavas, Pérols, Carnon	2009			881	Face à face à domicile	
3	Grau du Roi, Carnon, Palavas, Grande Motte	2011			318	Face à face sur la plage	
4	Hyères les palmiers	2014	Submersion	Résidents principaux et secondaires	401	Face à face à domicile	Site faisant partie du projet national d'expérimentation de la relocalisation, mais sans implication politique forte.

5	Valras Plage, Vendres et 3 communes rétro littorales	2013	Submersion	Résidents principaux	258	Auto administré (11 focus group)	Étant situé dans le département de l'Hérault la situation est la même que pour les enquêtes 1 à 3 avec une exposition plus forte à Valras-Plage dont le front de mer est plus urbanisé. Nombreux camping exposés avec un enjeu touristique fort.
6	Leucate	2015	Submersion	Résidents principaux et secondaires, touristes	493	Face à face (domicile et lieux publics)	La commune de Leucate a connu un épisode de submersion marine marquant en 2013, associée à une brèche dans le muret de protection du secteur de Leucate Plage. Suite à cet événement, la commune a mis en place un Plan communal de sauvegarde et plusieurs actions de communication avaient déjà été réalisées auprès des résidents principaux avant l'enquête afin qu'ils communiquent leurs coordonnées pour être alertés en cas de risque.
Atlantique/Manche							

7	Lacanau	2013	Érosion plage	Résidents principaux et secondaires, touristes et excursionnistes	507	Face à face (domicile et rue)	Commune impliquée en tant que site pilote dans la stratégie régionale de gestion de la bande côtière en Aquitaine (validée en 2012) et faisant partie de l'appel à projets national sur la relocalisation des biens et des activités.
8	Littoral charentais	2013/14	Submersion	Résidents secondaires	1203	Téléphone + 6 focus groups	Étude sur l'ensemble du littoral charentais permettant d'interroger la perception du risque dans un contexte post- catastrophe. En effet, la tempête Xynthia (47 morts, dont 12 en Charente- Maritime) a entraîné la mise en place de mesures d'urgence telles que les zones de solidarité (rachat puis destruction de biens situés en « zone de danger mortel ») ainsi qu'un plan d'envergure de construction ou de consolidation de digues.

9	Ault	2014	Érosion falaise	Résidents principaux et secondaires	105	Face à face à domicile	Site faisant partie du projet national d'expérimentation de la relocalisation avec achat d'un terrain par la commune pour la relocalisation des logements. Environ 80 maisons sont concernées par la relocalisation qu'elles soient menacées directement par l'érosion de la falaise ou par la disparition des réseaux routiers et d'assainissement.
National							
10	227 communes littorales de France métropolitaine	2017	Submersion	Résidents principaux	782	En ligne	L'importance des communes concernées (227) induit une diversité de contexte avec un équilibre entre les différentes façades qui permet d'avoir une diversité géographique représentative (40 % en Méditerranée, 17 % en Manche et 43 % en Bretagne et Atlantique).

- 10 Certaines de ces enquêtes (enquêtes 4, 7 et 9) ont été menées dans le cadre de l'appel à projets national d'expérimentation de la relocalisation des biens et des activités face aux risques littoraux (MEDDE, 2013 ; 2015)¹. Par ailleurs, la plupart d'entre elles ont été réalisées après la tempête Xynthia de 2010 qui a conduit entre 2010 et 2013 à l'indemnisation et à la destruction de 1 162 maisons situées dans 15 communes du

littoral atlantique (Cour des comptes, 2012 ; André, 2013). La mise en perspective *a posteriori* de ces données est permise par la filiation partielle de grilles de questionnaires, des équipes de recherche ayant cherché à reprendre des items et des questions posées dans certaines enquêtes sur d'autres terrains. Cette filiation permet donc pour certains items d'apprécier les convergences et divergences entre sites d'étude, sans chercher une comparaison systématique et une extrapolation des résultats du fait de la diversité des questionnaires mobilisés. Cependant, cette synthèse permet plus largement de combiner divers questionnements, selon les disciplines et les contextes, pour produire une réflexion à l'échelle nationale et tenter d'identifier les principaux facteurs pouvant influencer l'acceptabilité sociale des politiques de gestion du trait de côte et notamment de relocalisation des biens et des activités.

- 11 Soulignons que la majorité des enquêtes réalisées *in situ* correspondent à des communes de petite taille, augurant de capacités techniques et organisationnelles *a priori* limitées, en adéquation avec la dotation de ces collectivités en ressources humaines et financières. La présentation du contexte territorial propre à chaque terrain d'enquête au moment de sa réalisation ne peut être restituée ici faute de place : des éléments sont néanmoins exposés au fil des sections suivantes afin de permettre une interprétation la plus située possible (par rapport aux contextes et contingences territoriales). Enfin, compte tenu de l'influence de l'expérience des risques sur leurs perceptions (Taylor et al., 2014), il est important de souligner que peu d'enquêtés des communes littorales (26 % (enquête 4), 12 % (enquête 5), 9,8 % (enquête 2) et 6 % (enquête 6)) ont effectivement vécu une expérience de submersion dans leur logement. L'enquête menée en Charente-Maritime (enquête 8) présente des données relativement similaires, seule la moitié nord de son littoral ayant été touchée par la tempête Xynthia : 19 % des résidents secondaires de l'agglomération de La Rochelle et seulement 10 % dans l'Île de Ré ont subi (sans forcément l'avoir vécu du fait qu'il s'agit de résidents secondaires) des dégâts liés à la mer.
- 12 L'information est la variable la plus étudiée, à travers le niveau d'information, la recherche volontaire d'information et les sources privilégiées (tableau 3). Concernant les facteurs institutionnels, le niveau de confiance et de légitimité des institutions est souvent appréhendé en demandant le type d'acteur le plus légitime pour l'appréciation des risques ou la mise en œuvre des mesures de gestion (tableau 6). Une seule des enquêtes évalue cette légitimité à travers quelques facteurs, forcément restreints, et dont les enquêtés devaient évaluer l'importance sur une échelle de 0 à 10. Il s'agissait de la poursuite de l'intérêt général, de la compétence des institutions, de l'efficacité des mesures, du niveau de concertation et des risques de distorsion des faits (figure 1).

Principaux résultats

Niveau et modalités d'information et de connaissance

- 13 Les enquêtes témoignent d'un sentiment largement partagé par les enquêtés de détenir un faible niveau d'information. Concernant les risques d'érosion et/ou de submersion, les habitants se disent en majorité insuffisamment ou non informés, voire pas du tout informés (tableau 3). Soulignons que dans le cas des enquêtes 1 et 7, ce faible niveau d'information intervient alors que des actions de sensibilisation ont été précédemment effectuées. Ainsi dans l'Hérault (enquête 1), où il s'agit d'une problématique prioritaire

pour les services locaux de l'État et du Département, des enquêtes, des opérations emblématiques de recul de la route sur le lido et de très nombreuses opérations d'information, notamment à la télévision régionale, sont intervenues. De même à Lacanau plusieurs « forums publics » sont organisés annuellement par la municipalité et avec le soutien du Groupement d'intérêt public (GIP) Littoral².

- 14 D'autres dimensions plus ciblées de l'information ont aussi été explorées selon les enquêtes. Dans le cas de Lacanau (enquête 7), ce déficit d'information est encore plus marqué chez les propriétaires concernant les aspects administratifs et juridiques c'est-à-dire les modalités d'assurance ou d'expropriation. Concernant l'information sur les dispositifs institutionnels et les systèmes d'alerte, on note dans le cas de Leucate (enquête 6) une connaissance contrastée de l'existence d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) selon les types de résidents : 74 % des résidents secondaires n'ont pas connaissance du PCS alors que 37 % des résidents principaux interrogés ont communiqué leurs coordonnées à la mairie pour être alertés et 31 % ont seulement entendu parler du PCS. De même sur le dispositif d'alerte par sirène³, les résidents principaux (46 %) sont bien plus au fait que les résidents secondaires (16 %). Ces différences entre types de résidents s'expliquent assez bien : l'information sur le PCS et le bulletin à remplir pour communiquer ses coordonnées ont été distribués dans le magazine d'information communal, que reçoivent tous les résidents principaux et seulement les résidents secondaires qui en ont fait la demande. De même à Ault, seuls 54 % des enquêtés connaissent l'existence du Plan de Prévention des Risques (enquête 9). L'identification des sources et des canaux d'information, lorsqu'elle est questionnée, montre que près de la moitié des habitants ont une démarche volontaire de recherche d'informations, principalement à travers des médias et des informations données par les municipalités, par exemple par le biais des brochures spécifiques et des réunions d'information (enquête 6 et 7)⁴. Les connaissances relatives aux processus d'érosion et de submersion, aux effets des mesures de gestion ainsi qu'aux changements environnementaux de certains lieux sont contrastées selon les résidents ou les territoires et peuvent être importantes, même si à Lacanau plus de la moitié des enquêtés (55,4 %) indiquait ne pas connaître l'option de relocalisation, alors discutée dans le cadre d'un projet d'expérimentation porté par le GIP Littoral Aquitain (MEDDE, 2013). Enfin, si la formulation différente des questions relatives aux effets de la montée du niveau de la mer limite les comparaisons de résultats, on observe malgré tout une prise de conscience générale de la gravité de ces impacts pour l'économie des territoires littoraux.

Tableau 3. Synthèse des principaux résultats concernant la thématique de l'information / Summary of key findings about the topic of "information".

Niveau d'information sur les risques de submersion et d'érosion		
Enquête 1	Enquête 6	Enquête 7
27 % des résidents s'estiment très mal informés sur l'érosion et 55 % insuffisamment informés	63 % résidents principaux, 72 % des résidents secondaires et 75 % des touristes se considèrent « pas suffisamment informés »	55 % des habitants se disent « pas du tout informés ».

Démarche personnelle et volontaire de recherche d'informations		
Enquête 7		Enquête 8
50 % résidents principaux et 39 % des résidents secondaires		53 % des résidents secondaires, via des réseaux de voisinage avec les résidents principaux
Principales sources d'information		
Enquête 1	Enquête 6	Enquête 7
Médias (y compris internet) pour 64 % des enquêtés et information municipale pour 50 %	Information municipale pour 26 % des résidents principaux	Médias (y compris internet) pour 63 % des enquêtés et information municipale pour 52 %
Savoirs locaux sur les processus d'érosion et de submersion et les politiques de gestion		
Enquête 3	Enquête 5	Enquête 6
59 % des enquêtés ont déclaré n'avoir perçu aucun changement dans la morphologie des plages, malgré un rechargement massif suivi d'une forte érosion	40 % des enquêtés sont conscients du rôle des digues et des épis vis-à-vis de l'érosion	69 % des enquêtés disent avoir observé des changements suite à des événements tempétueux
Enquête 7		Enquête 9
72 % des enquêtés perçoivent bien les changements dans la topographie des plages (incluant les effets des ouvrages de protection) car ils observent les tempêtes et les marques laissées dans le paysage 85 % des enquêtés connaissent les effets des digues et l'intérêt de l'entretien des dunes et 69 % des processus de rechargement des plages		76 % des résidents enquêtés indiquent que l'infiltration des eaux participe au recul des falaises et 92 % ont vu la falaise reculer ou les ouvrages de protection du front de mer se détériorer
Perceptions des effets de la montée du niveau de la mer		
Enquête 4	Enquête 5	Enquête 7
Risques de décès (19 %), perte de valeur des biens (25 %), dommages aux biens (20 %), augmentation des cotisations d'assurance (10 %) augmentation des impôts (10 %)	Aggravation des impacts des tempêtes (72 %)	Renforcement de l'érosion conduisant à une baisse de l'activité touristique et récréative (50 %) pouvant entraîner la fin de la station (18 %)
Enquête 9		Enquête 10

Baisse des prix de l'immobilier (69 %)	Risques de décès (20 %), perte de valeur des biens (11 %), dommages aux biens (16 %) augmentation des cotisations d'assurance (22 %) augmentation des impôts (12 %)
--	---

- 15 Ces comparaisons vis-à-vis des conséquences perçues d'une submersion ou de l'érosion marine et des niveaux d'information sont déterminantes pour comprendre l'acceptabilité sociale des modes de gestion, notamment de la relocalisation. Rappelons que la question du niveau d'information, voire de la mémoire du risque, est en effet au cœur de l'analyse des déterminants micro-socio de l'acceptabilité des politiques (tableau 1) : dans notre analyse, ils sont également croisés avec la légitimité de ces politiques. Avant d'étudier ces enjeux de légitimité, notamment en termes de confiance envers les institutions, les enquêtes mobilisées permettent d'appréhender l'acceptabilité des relocalisations de façon dynamique (c.-à-d. à différents horizons de temps) et de détailler les perceptions vis-à-vis de la relocalisation pour mieux en comprendre les points de vue.

Des mesures combinées et échelonnées dans le temps, en particulier pour la relocalisation des biens et des activités

- 16 Les perceptions des mesures de gestion du trait de côte sont fortement corrélées au type de phénomène, érosion ou submersion. Globalement on note une préférence marquée pour le rechargement des plages dans le cas de l'érosion (tableau 4). En effet les solutions dites « douces » (entretien des dunes, rechargement ou reprofilage de plages) sont privilégiées par rapport aux solutions qualifiées de « dures » (épis, digues, enrochements...), dont les limites à terme sont reconnues. Les principaux motifs de choix pour ces méthodes « douces » sont l'efficacité par rapport à la préservation des plages (37 %), le faible impact environnemental (32 %), ainsi que le maintien du paysage (11 %) (enquête 1). On note également que l'option de relocalisation est la moins choisie vis-à-vis des risques d'érosion (enquête 7 et 9), alors que les communes d'Ault et de Lacanau constituent deux des sites de l'appel à projets national sur la relocalisation (MEDDE, 2013). Des différences s'observent toutefois selon les types de populations : dans le cas du golfe d'Aigues-Mortes (enquête 2) par exemple, une part plus importante d'excursionnistes (48 %) et de touristes (25 %) se dit prompte à choisir le « laisser-faire » (c.-à-d. laisser le système plage-dune en libre évolution) ou la relocalisation, par rapport aux résidents principaux (16 %) et aux résidents secondaires (10 %) qui privilégient les rechargements de plage (45 % des résidents principaux et 44 % des résidents secondaires).

Tableau 4. Hiérarchisation des préférences sur les modes de gestion de l'érosion et de la submersion / Preferences' ranking of erosion and submersion management measures.

Enquête	Protection en dur (digue, épis, brise-lame...)	Rechargement en sable, entretien des dunes/gestion des eaux de pluie pour les falaises	Relocalisation	Autre ou ne sait pas
---------	--	--	----------------	----------------------

1 (Érosion plage et submersion)	32 %	51 %	15 %	2 %
2 (Érosion plage et submersion)	39 %	29 %	28 %	5 %
3 (Submersion)	26 %	34 %	23 %	18 %
5 (Submersion)	40 %	38 %	20 %	2 %
7 (Érosion plage)	64 %	84 %	10 %	6 %
9 (Érosion falaise)	49 %	39 %	5 %	6 %
10 (Érosion et submersion)	57 %	<i>Non posé</i>	38 %	5 %

Question à choix multiples portant sur les préférences des mesures à mettre en œuvre « aujourd'hui ».

- 17 Une lecture plus détaillée de ces résultats révèle que si les mesures de protection sont souvent préférées à court et moyen termes pour lutter contre les submersions, dès lors que l'on se projette dans le temps la relocalisation est de plus en plus considérée comme pertinente et/ou efficace. Ainsi les méthodes de protection apparaissent-elles comme une option « temporaire » pour les trois quarts des personnes interrogées à Lacanau et pour près des deux tiers (62 %) à Ault. La relocalisation est en revanche envisagée comme solution à moyen et long terme par les trois quarts des enquêtés à Lacanau (enquête 7) et par près de la moitié (48 %) à Ault (enquête 9), où les positions sont plus partagées : moins d'un tiers des enquêtés (28 %) estime que la relocalisation doit être mise en œuvre d'ici 30 ans, 16 % l'envisagent au-delà de 30 ans, et plus d'un tiers (35 %) s'opposent radicalement à la relocalisation. L'enquête relative à la submersion réalisée à Hyères (enquête 4) confirme cette acceptabilité croissante de la relocalisation dans le temps avec 40 % d'enquêtés favorables à l'horizon de 20 ans, 64 % à 50 ans et 78 % après. Inversement la priorisation des digues décroît en fonction du temps : 39 % sont favorables à leur mise en place à l'horizon de 20 ans, 16 % à l'horizon de 50 ans et seulement 6 % au-delà de 50 ans. Dans le cas de l'enquête à Valras-Plage et Vendres (enquête 5), l'échéance envisagée pour la mise en œuvre de la relocalisation se situe entre 15 et 30 ans pour les deux tiers des enquêtés, contre 22 % dans les 30 à 50 ans, le solde étant favorable à une période au-delà de 50 ans. Dans le cas de l'Hérault, la perception globalement positive des politiques de rechargement est désormais plus nuancée du fait de la faible durée de vie du rechargement massif réalisé en 2008 à l'échelle du Golfe d'Aigues Mortes.
- 18 Le littoral charentais a pour sa part expérimenté une forme de « relocalisation dans l'urgence » à travers les « zones de solidarité » (destruction de maisons exposées au profit de zones souvent re-naturalisées) mises en place quelques semaines après la tempête Xynthia. L'enquête menée auprès des résidents secondaires de cette zone (enquête 8) montre que 39 % d'entre eux considèrent que ce zonage est pertinent pour le risque de submersion, contre 18 % qui le jugent inapproprié, tandis que la plupart sont sans opinion (40 %). Plus précisément les *focus groups* organisés auprès de résidents secondaires dans des communes directement touchées par Xynthia (enquête 8)

montrent une grande réticence face à une stratégie plus globale de relocalisation et une préférence pour des mesures de protection de type digues (parfois associées à du rechargement) en réaction à cette catastrophe (Pitie et *al.*, 2011).

- 19 Selon les enquêtes, les points de vue sur la faisabilité et sur les effets d'une relocalisation ont pu être précisés : les interrogations les plus fréquentes portent sur le financement, les conditions d'indemnisation, les délimitations de la zone concernée, le ou les lieux de réimplantation et encore l'impact sur l'attractivité de la commune (tableau 4). Dans le cas d'Ault seulement 17 % de personnes enquêtées envisagent de militer pour bloquer le projet, alors que 25 % estiment que la relocalisation n'est pas faisable en raison de l'opposition dont elle ferait l'objet. De même à Hyères (enquête 4), 74 % des enquêtés en première ligne – éventuellement concernés par la relocalisation – déclarent vouloir adhérer à une association contre la relocalisation, ceci davantage pour peser sur le processus, de façon à avoir une plus grande concertation (42 %) ou à optimiser leur indemnisation (19 %), que pour réellement s'opposer à la relocalisation (14 %).

Tableau 5. Perceptions sociales quant aux conditions de mise en œuvre d'une relocalisation / Social perceptions about the conditions in which relocation could be implemented.

Perceptions vis-à-vis de la faisabilité d'une relocalisation	
Enquête 4	Enquête 7
Selon une échelle de 0 (non faisable) à 10 (très faisable), la faisabilité financière a été évaluée en moyenne à 6,5 tandis qu'en moyenne son efficacité par rapport aux objectifs escomptés est évaluée à 6,1.	51 % des enquêtés jugent la relocalisation inévitable et 69 % comme étant techniquement « faisable », mais associé à d'autres problèmes socio-économiques » (pour un tiers)
Enquête 9	Enquête 10
29 % des enquêtés jugent la relocalisation inévitable et 58 % comme étant techniquement « faisable », mais associée à d'autres problèmes socio-économiques (pour un tiers)	Selon une échelle de 0 (non faisable) à 10 (très faisable), la faisabilité financière a été évaluée en moyenne à 6 tandis que son efficacité par rapport aux objectifs escomptés se situe en moyenne à 5,7
Perceptions vis-à-vis des effets et conséquences d'une relocalisation	
Enquête 4	Enquête 9
Augmentation de la taille des plages (37 %), réduction des problèmes de sécurité des personnes (27 %), réduction des dommages et coûts pour la collectivité (19 %), nouveau quartier plus moderne et plus écologique (10 %), maintien de l'activité touristique (7 %)	Recul des constructions sachant qu'il est vain de vouloir lutter contre la nature (25 %), nouveau projet d'aménagement pour la commune (16 %), meilleure indemnisation par rapport à une future décote des prix (16 %)
Conditions d'indemnisation pour accepter la relocalisation	

	Enquête 5	Enquête 6	Enquête 9
Acceptent de déménager en fonction du montant de l'indemnisation	41 %	30 %	43 %
Ne déménageraient en aucun cas	22 %	12 %	20 %

Une confiance contrastée envers les institutions

- 20 Comme précisé *supra* (tableau 1), notre approche tient également compte de la dimension institutionnelle (niveau méso-politique) de l'acceptabilité sociale à travers la légitimité des dispositifs de gouvernance ainsi que les conditions financières et organisationnelles de mise en œuvre. Si les perceptions « ordinaires » portées à l'égard d'une institution sont souvent plurielles et évolutives (Tournay, 2014), une estimation de la confiance envers les institutions et les collectifs qui portent – ou pourraient porter – ces dispositifs permet ici d'approcher ce niveau méso-politique. De même, les points de vue quant aux conditions financières et organisationnelles, ainsi que les sentiments de justice ou d'injustice mis en avant par certains résultats d'enquêtes, complètent cette lecture plus politique de l'acceptabilité d'un projet d'adaptation côtière. Il ressort que ce sont les scientifiques qui sont souvent jugés les plus légitimes pour évaluer le risque, tandis que les acteurs publics sont privilégiés pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de relocalisation, avec des choix contrastés selon les sites entre l'État et les communes (tableau 6).

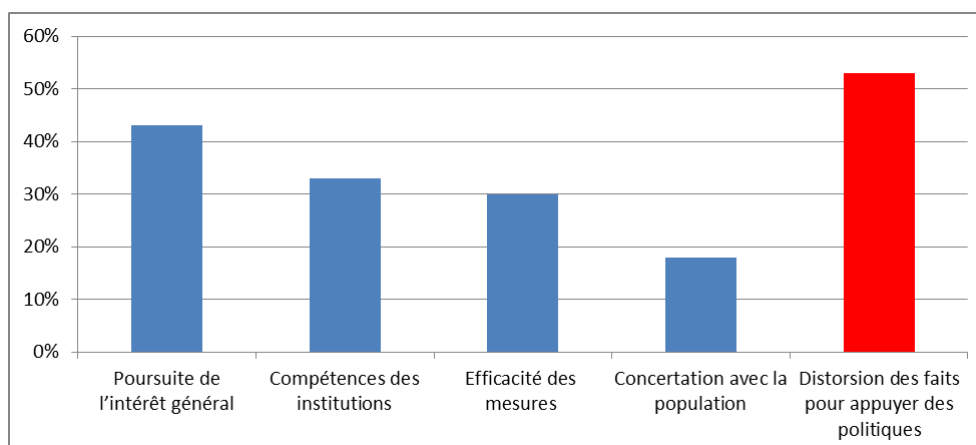
Tableau 6. Type d'institutions jugées les plus légitimes en fonction des types d'intervention / Types of institutions considered most legitimate according to the nature of intervention

Institutions ou acteurs jugés les plus légitimes pour l'appréciation et l'évaluation des risques		
Enquête 2	Enquête 7	Enquête 9
Scientifiques (75 %)	Scientifiques (72 %), associations (36 %), habitants et professionnels (35 %)	Scientifiques (29 %), associations (20 %) et commune (14 %)
Institutions ou acteurs jugés les plus légitimes pour l'élaboration et la mise en œuvre de la relocalisation		
Enquête 2	Enquête 4	Enquête 6
Acteurs publics (74 %), associations de riverains (22 %)	Conservatoire du littoral (45 %), État (17 %) et commune (15 %)	Commune (63 %)
Enquête 7		Enquête 9

Structures publiques (État, collectivités territoriales et organismes publics) (74 %), associations (36 %), habitants et professionnels (35 %)	Experts scientifiques (14 %), commune (13 %), associations (12 %), Région (11 %) et Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral Picard (10 %)
--	---

- 21 S'agissant de ce qui peut être apparenté au « consentement à payer », une petite majorité (53 %) des personnes interrogées à Lacanau (enquête 7) se dit prête à contribuer financièrement à la mise en œuvre des actions à l'échelle de leur commune. Trois quarts d'entre elles accepteraient de contribuer au motif que « *chacun doit participer* », et plus de la moitié le ferait considérant « *qu'il est important d'anticiper et de s'adapter au risque* » d'érosion marine. Ceux qui refuseraient de contribuer expliquent en majorité que « *c'est à l'État de payer* » (tout en concédant qu'ils financeront à travers leurs impôts), et pour près de la moitié d'entre eux le refus est lié à la faiblesse de leur revenu. Interrogés plus spécifiquement sur les modes de financement, les enquêtés (enquête 5) sont largement favorables à une solidarité (impôts ou taxe spécifique) nationale ou régionale (58 %), tandis que 25 % évoquent des formes de financements spécifiques aux habitants littoraux (taxes à l'échelle communale ou assurance dédiée) et 17 % l'apport des usagers à travers des taxes de séjour. Des résultats comparables sont observés à Ault (enquête 9) : les financements issus d'une forme de solidarité à l'échelle nationale ou régionale sont majoritairement sollicités (62 %), le recours à une taxe communale ou à une assurance individuelle est envisagé dans une moindre mesure (23 %), et seulement 6 % sont favorables à un financement par le biais de la taxe de séjour.
- 22 Dans le cadre de l'enquête nationale (enquête 10), les personnes ont été interrogées dans un premier temps sur les critères qu'ils jugent importants pour avoir confiance dans les gestionnaires chargés des politiques d'aménagement et de gestion des risques. Par ordre décroissant, leur préférence (1^{er} choix) relevait de la transparence (30 %), de la crédibilité (28 %), du caractère juste (21 %) et concerté (14 %) des mesures, et de la proximité des élus (7 %). Plusieurs questions visaient en outre à évaluer la qualité des institutions selon différentes dimensions et sur la base d'une échelle de 0 à 10 (figure 1). Si l'on observe la part des scores supérieurs ou égaux à 7 afin de rendre compte d'une perception positive, le sentiment selon lequel les politiques de gestion sont définies en fonction de l'intérêt général obtient les meilleurs scores, tandis que le niveau de compétence des institutions, l'efficacité des mesures et la concertation obtiennent des scores décroissants. Inversement, les scores importants (supérieurs ou égaux à 7) relevés sur une présomption de distorsion des faits pour appuyer le choix de certaines politiques témoigne au contraire d'une défiance envers ces institutions. Enfin 47 % des enquêtés ont le sentiment que les risques ne sont pas suffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme et 15 % estiment que les acheteurs ne se renseignent pas suffisamment lors de l'achat d'un bien (15 %) (enquête 10).

Figure 1. Part des enquêtés ayant une perception positive (≥ 7 sur une échelle de 10) des politiques actuelles concernant la gestion du trait de côte (enquête 10) / Proportion of respondents with a positive perception (≥ 7 on a scale of 10) of current shoreline management policies (survey n° 10).



Discussion

- 23 Les résultats relatifs à la relocalisation des biens et des activités, en tant que nouvelle mesure à l'agenda politique ces dernières années, sont pour partie convergents. Ils traduisent un débat, que l'on retrouve également parmi les scientifiques et gestionnaires, sur les options, la planification et les modalités de mise en œuvre des mesures de relocalisation (French, 2006 ; Gibbs, 2013 ; 2016 ; Mineo-Kleiner et Meur-Ferec, 2016 ; Rocle, 2017 ; Rulleau et Rey-Valette, 2017). Les choix des mesures à mettre en œuvre s'inscrivent plus largement dans l'opposition entre s'adapter ou résister (par des mesures de protection), qui doit être posée en fonction des contextes. Ainsi, contrairement aux observations d'Abel *et al.* (2011) et de King *et al.* (2014) quant au rôle incitatif des tempêtes sur l'acceptabilité de la relocalisation, les enquêtes réalisées dans le nord du département de Charente-Maritime auprès des résidents à proximité de zones impactées par la tempête Xynthia témoignent au contraire d'une demande plus forte en faveur des mesures de protection de type digues. Il est difficile d'interpréter cette différence sans plus de données sur le contexte, mais un des facteurs explicatifs pourrait être que, dans le cas de l'enquête en Charente-Maritime, il s'agit de résidents secondaires qui n'ont pas directement vécu le « traumatisme » de la submersion. Plus généralement cet effet mobilisateur des tempêtes en faveur de la relocalisation mériterait d'être approfondi en fonction des niveaux de dégâts subis et de certains critères tels que l'âge des personnes ou les caractéristiques des zones de repli. En effet, les enquêtes menées en Australie mettent en exergue le rôle de ces critères (King *et al.*, 2014), tandis que l'évaluation *a posteriori* des comportements après la tempête Katrina aux États-Unis montre que près de la moitié des personnes déplacées ne sont pas revenues dans leur logement (Mancebo, 2009 ; Treuer *et al.*, 2018).
- 24 Au-delà du contexte, et à l'image du développement durable (Mallet et Zanetti, 2015), les choix et préférences quant aux mesures à adopter sont à lire de façon dynamique en fonction des temporalités de l'action collective et publique. Ainsi, l'acceptabilité de la relocalisation paraît relativement faible (entre 9 % et 39 %) pour une mise en œuvre à court terme, mais plus forte à moyen terme et devient majoritaire au-delà d'une génération. Cet échelonnement dans le temps s'accompagne cependant d'une volonté

de considérer ces questions au plus tôt, témoignant qu'il ne s'agit pas d'un déni. Les résultats permettent de souligner les interrogations des enquêtés quant à la faisabilité sociale, institutionnelle et financière de ces opérations lourdes et engageant des transformations institutionnelles et juridiques (Gueguen et Renard, 2017). Ils traduisent la question complexe de la programmation de ces mesures, ainsi que le besoin d'une période préparatoire sur les plans techniques, organisationnels et politiques, en vue de construire des modalités opérationnelles qui soient partagées et qui s'inscrivent positivement et progressivement dans des projets de territoire. Cette approche séquentielle des opérations peut s'interpréter de différentes manières. Elle pourrait se lire comme un report à demain des efforts à consentir. Mais elle peut aussi traduire une propension pour une (ou des) stratégie(s) évolutive(s) et dynamique(s), comme le proposent les travaux sur la gestion adaptative (Kelly et Adger, 2000 ; Holling, 2005 ; Abel et al., 2011 ; Storbjörk et Hédren, 2011 ; Bertrand et Richard, 2012 ; Oz et Sherif, 2013). Au niveau des domaines d'action prioritaires, la sécurité des personnes et la réduction des dommages aux biens sont privilégiées. Néanmoins, hormis à Lacanau, on note une difficulté à penser globalement les effets des aménagements sur l'attractivité et l'économie des territoires littoraux, fortement liées à la présence de plages et plus généralement d'aménités liées à la proximité de la mer, lesquelles devraient être gérées comme un bien commun et non comme des externalités captées par les habitants des premières lignes (Kelly et Adger, 2000 ; Abel et al., 2011).

- 25 Les éléments de comparaison proposés ici montrent que les préférences et les avis quant aux mesures d'adaptation et de gestion des risques dépendent pour partie du niveau d'information, majoritairement ressenti comme insuffisant. Mais ils sont aussi liés aux types de populations, avec des différences importantes entre résidents principaux et touristes par exemple, ainsi que des situations plus contrastées pour les résidents secondaires, souvent et proportionnellement plus nombreux dans les zones en front de mer susceptibles de faire l'objet d'une opération de relocalisation. La pertinence de ces catégories tend ainsi à s'affaiblir en raison d'une part de la régularité et de la durée de fréquentation des résidents secondaires (Vye et al. 2017, Rocle et al., 2016) et d'autre part du caractère relativement récent de l'arrivée sur le littoral de nombreux résidents principaux, dans un contexte de forte attractivité (Vye, 2011). Il paraît donc plus pertinent de raisonner en fonction des profils, des niveaux de formation, de l'âge, des parcours résidentiels, mais aussi selon la sensibilité et l'engagement vis-à-vis de l'environnement et des dynamiques territoriales. À ce titre, il convient de souligner que les écarts les plus importants sont observés selon que les populations sont concernées ou non par la relocalisation. Ainsi, l'attachement à la proximité du bord de mer génère des oppositions ou réticences pouvant être assimilées à un phénomène dit de NIMBY (Doberstein et al., 2016 ; Petrova, 2016). Ce sont donc plutôt des différences de concernement et d'engagement qui expliquent les écarts observés entre résidents principaux et secondaires, notamment au niveau de la recherche d'information sur les risques littoraux.
- 26 Les points de vue de certains enquêtés sur le fait que les risques ne sont pas suffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme et sur le manque de vigilance des propriétaires au moment de l'achat, renvoient à deux logiques de responsabilité qui semblent opposées, mais interactives. En effet, une meilleure prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme constitue un des pivots de toute politique d'adaptation (Hurliman et al., 2014). Les types d'acteurs envers lesquels les enquêtés disent avoir confiance sont principalement les scientifiques pour l'évaluation

du risque, témoignant ainsi plutôt d'une adhésion (ou d'une délégation) aux savoirs experts au dépens des savoirs citoyens ou locaux. Le poids donné aux associations et aux résidents dans le cas de Lacanau n'est cependant pas à négliger et peut être relié notamment aux connaissances locales du phénomène d'érosion et à la forte discussion du problème à l'échelle municipale (Rocle et *al.*, 2016). S'agissant de la mise en œuvre des mesures de gestion du trait de côte, ce sont le plus souvent les institutions publiques qui sont mises en avant, bien que le poids des associations de résidents ou des associations environnementales soit loin d'être marginal. Ce poids important donné aux institutions publiques peut constituer une sorte de « paradoxe » dans la mesure où les citoyens démontrent plutôt une confiance limitée dans ces institutions. Ce paradoxe peut cependant traduire une forme de délégation envers les experts et les autorités publiques, résultant de modes de gestion des risques littoraux qui font encore peu l'objet de concertation, notamment sur les modalités controversées d'adaptation et de relocalisation (Perherin, 2017 ; Rocle, 2017).

- 27 Plus précisément, les choix des enquêtes sont fortement influencés par la façon dont les mesures seraient présentées ou mises en œuvre au sein de chaque territoire, c'est-à-dire par les dispositifs et les arrangements institutionnels associés. Ainsi, parmi les dix enquêtes étudiées, c'est à Ault que l'acceptabilité de la relocalisation est la plus faible. Or il s'agit d'un des sites pilotes de l'appel à projets national sur la relocalisation des biens et des activités (MEDDE, 2013 ; 2015), souvent cité en exemple. Ce constat peut s'expliquer par le fait que les habitants dénoncent le manque d'information et de transparence de la part de la commune à l'échelle locale, impliquant des relations conflictuelles avec une association d'habitants qui s'est mobilisée contre le projet (Mineo-Kleiner, 2017). De même, en Charente-Maritime, les zones où les maisons devaient être démolies ont été très rapidement définies par les services de l'État à la suite de la tempête Xynthia. Cette rapidité d'intervention a donné lieu à de nombreuses critiques dénonçant la faiblesse des diagnostics sur lesquels reposaient les zonages, ainsi que les conditions d'organisation, de coordination, de compensation (financière) en relation avec une concertation insuffisante des services de l'État tant vis-à-vis des populations que des élus locaux (Chauveau et *al.*, 2011 ; Huteau, 2015). Inversement, comme l'a montré Rocle (2017), la dynamique observée à Lacanau et plus généralement sur la côte aquitaine bénéficie du rôle proactif du GIP Littoral Aquitain en termes d'accompagnement local et d'ingénierie à destination des collectivités, mais aussi des différents publics attachés à la problématique de l'érosion. Par ailleurs dans le cas de Lacanau, bien que le nombre de logements potentiellement concernés par une relocalisation soit très important (plus de 1000), la planification progressive de l'opération paraît un facteur facilitateur de son acceptabilité même si le choix à terme entre protection et relocalisation n'est pour l'heure pas arbitré. Si elle devait être réalisée, la relocalisation serait menée suite à une première phase de protection, accompagnée de reprofilages de plage et d'importantes actions de communication et de concertation. Ces concertations et réunions publiques peuvent permettre un approfondissement des incertitudes tant climatiques et physiques qu'institutionnelles et réglementaires autour des stratégies possibles de relocalisation. En Occitanie, où l'acceptabilité de la relocalisation peut également être jugée comme relativement forte, des opérations d'envergure portant sur la relocalisation des routes ont été menées, ainsi qu'une diversité d'actions plus ponctuelles, illustrant notamment pour l'État, mais aussi pour le Conseil Départemental de l'Hérault et la Région, une volonté de s'inscrire dans une logique d'exemplarité dans ce domaine. Ainsi les modalités de gouvernance et

la « qualité » des dispositifs institutionnels chargés de la mise en œuvre des mesures jouent-elles un rôle majeur dans l'acceptabilité des mesures d'adaptation à l'élévation du niveau de la mer. Cependant, et comparativement aux autres cas étudiés dans cet article, il ne peut être exclu que les capacités techniques, financières et organisationnelles des territoires concernés jouent un rôle tout aussi important pour satisfaire aux exigences d'une gouvernance misant sur les projets exemplaires et les stratégies cadrées par une rationalité managériale (Rocle, 2017).

Conclusion

- 28 Cet essai de synthèse et de comparaison d'enquêtes à l'échelle nationale fait ressortir plusieurs constats convergents. Le sentiment général d'un manque ou d'un défaut d'information sur les risques et les enjeux associés pose la question de la disponibilité d'information pour renforcer la connaissance et la capacité de jugement des citoyens, c'est-à-dire aux interactions entre dispositifs de gouvernance et dispositifs d'information. Il convient néanmoins d'être vigilant à ne pas renforcer des logiques de gestion managériale et des formes de clivage entre experts et profanes (Lamari et Jacob, 2015 ; Rocle, 2017). Il s'agit au contraire de favoriser l'hybridation des types de connaissances et de renforcer les capacités d'instituer une démocratie cognitive de façon à rendre possible la négociation de nouvelles valeurs associées au changement climatique (Theys, 2003).
- 29 Les perceptions et points de vue relatifs à la relocalisation témoignent, principalement chez les résidents, d'une approche dynamique de l'adaptation où la relocalisation intervient plutôt à moyen terme après une phase de protection. Cette disposition vis-à-vis d'un report dans le temps trouve un écho chez les gestionnaires qui dénoncent l'usage des approches coûts-bénéfices (Agrawala et Fankhauser, 2008 ; MEDDE, 2012) tendant à prioriser les digues à court terme (André et *al.*, 2016). En effet, du fait de l'actualisation, les effets positifs à long terme de la relocalisation restent sous-estimés alors que l'indemnisation des propriétaires représente un coût très important à court terme. Ces aspects plus techniques renvoient au rôle des instruments et au déterminisme des agendas politiques (Lascoumes et Le Galès, 2004 ; Jany-Catrice, 2012 ; Allouche et Nicolas, 2015 ; Rocle, 2017), ainsi qu'aux difficultés d'innovations institutionnelles pour concevoir des outils et des procédures adaptatives (Kelly et Adger, 2000 ; Abel et *al.*, 2011 ; Storbjörk et Hédren, 2011 ; Bertrand et Richard, 2012 ; Oz et Sherif, 2013). Néanmoins les conditions de financement d'une opération de relocalisation restent une préoccupation importante non seulement vis-à-vis des montants à mobiliser, mais aussi des modalités d'assiette fiscale et plus généralement de l'échelle à laquelle la solidarité des financements devrait être organisée. Un certain consensus s'établit pour un portage par les pouvoirs publics associé à un financement solidaire à l'échelle nationale, voire régionale, dans la continuité des pratiques existantes. Les recherches tendent à ce propos de plus en plus à intégrer ces questions et ont récemment proposé des modalités innovantes d'indemnisation (Lambert, 2016 ; Gueguen et Renard, 2017 ; Rey-Valette et *al.*, 2018 ; GIP Littoral Aquitain, 2018 ; Henderson, 2018). Enfin, concernant le rôle des dispositifs institutionnels, les réserves relevées quant à la qualité des institutions et aux modes d'organisation peuvent contraindre l'établissement d'un climat de confiance propice à l'acceptabilité sociale de ces politiques. Ces contraintes pourraient être levées par une plus grande concertation

au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces mesures. Les retours d'expériences issus des enquêtes témoignent en effet du rôle déterminant des contextes institutionnels sur les perceptions relatives à ces enjeux. On peut alors imaginer que la définition des problèmes et des solutions sera d'autant plus partagée que des concertations *ad hoc* favoriseront la construction progressive – mais toujours fragile – d'une confiance collective en l'avenir (Lamari et Jacob, 2015 ; Beaulieu et al., 2016).

Remerciements

- 30 Ce travail a été financé par le programme pluridisciplinaire « Défi OASIC » du CNRS dans le cadre du projet « Méta-scénarios d'adaptation face aux risques littoraux – Capitalisation et partage de connaissances interdisciplinaires » (MASALA, 2017-2018).

BIBLIOGRAPHIE

- Abel, N., R. Gorddard, B. Harman, A. Leitch, J. Langridge, A. Ryan et S. Heyenga, 2011, Sea level rise, coastal development and planned retreat : analytical framework, governance principles and an Australian case study. *Environmental Science & Policy*, 14, pp. 279-288.
- Agrawala, S. et S. Fankhauser, 2008, Aspects économiques de l'adaptation au changement climatique. Coûts, bénéfices et instruments économiques. Paris, OCDE, 153 p.
- Aguiar, F.C., J. Bentz, J.M.N. Silva, A.L. Fonseca, R. Swart, F. Duarte Santos et G. Penha-Lopes, 2018, Adaptation to climate change at local level in Europe : An overview. *Environmental Science and Policy*, 86, pp. 38-63.
- Allouche, A. et L. Nicolas, 2015, Entre perception, publicisation et stratégies d'acteurs, la difficile inscription des risques littoraux dans l'action publique : focus camarguais. In *Droit des risques littoraux et changement climatique : connaissance, anticipation et innovation*. Lambert M.L. Ed. Sci. Vertigo Ed., pp. 71-100.
- André, C., D. Boulet, H. Rey-Valette et B. Rulleau, 2016, Protection by hard defence structures or relocation of assets exposed to coastal risks : contributions and drawbacks of cost-benefit analysis for long-term adaptation choices to climate change, *Ocean & Coastal Management*, 134, pp. 173-182.
- André, C., P. Sauboua, H. Rey-Valette et G. Schauner, 2015, Acceptabilité et mise en œuvre des politiques de relocalisation face aux risques littoraux : perspectives issues d'une recherche en partenariat, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], 15 (1), mis en ligne le 20 mai 2015, URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/16074>
- André, C., 2013, Analyse des dommages liés aux submersions marines et évaluation des coûts induits aux habitations à partir de données d'assurance. Perspectives apportées par les tempêtes Johanna (2008) et Xynthia (2010). Thèse de géographie, Université de Bretagne Occidentale, 327 p.

- Beaulieu, N., J. Santos Silva et S. Plante, 2016, Using a vision of a desired future in climate change adaptation planning : lessons learned in the municipality of Rivière-au-Tonnerre (Québec, Canada), *Climate and Development* [en ligne], 8(5), pp. 447-457., <https://doi.org/10.1080/17565529.2015.1064807>
- Béhar, D., P. Estèbe et M. Vanie, 2014, Réforme territoriale : avis de décès de l'inter territorialité ?, *Métropolitiques* [en ligne], 13 juin 2014. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Reforme-territoriale-avis-de-deces.html>.
- Bertrand, F. et E. Richard, 2012, Les initiatives d'adaptation aux changements climatiques : entre maintien des logiques de développement et renforcement des coopérations entre territoires. *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement* [en ligne], 14-15, 138-153, mis en ligne le 3/1/2014, consulté le 14/4/2014., <https://journals.openedition.org/tem/1799>
- Chauveau, E., C. Chadenas, B. Comentale, P. Pottier, A. Blanlœil, T. Feuillet, D. Mercier, L. Pourinet, N. Rollo, I. Tillier et B. Trouillet, 2011, Xynthia : leçons d'une catastrophe, *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], DOI : 10.4000/cybergeo.23763.
- Clément, V., H. Rey-Valette et B. Rulleau, 2015, Perceptions on equity and responsibility in coastal zone policies. *Ecological Economics*, 119, pp. 284-291.
- Cour des comptes, 2012, Les enseignements des inondations de 2010 sur le littoral atlantique (Xynthia) et dans le Var, Rapport public thématique, 305p.
- Dogan M., 2010, La légitimité politique : nouveauté des critères, anachronisme des théories classiques, *Revue internationale des sciences sociales*, 196, 21-39.
- Doberstein, C., R. Hickey et E. Li, 2016, Nudging NIMBY : Do positive messages regarding the benefits of increased housing density influence resident stated housing development preferences ? *Land Use Policy*, 54, pp. 276-289.
- Fournis, Y. et M.J. Fortin, 2015, Une définition territoriale de l'acceptabilité sociale : pièges et défis conceptuels. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], 15 (3), mis en ligne le 28 décembre 2015, URL : <http://vertigo.revues.org/16682>; DOI : 10.4000/vertigo.16682
- French, P.W., 2006, Managed realignment. The developing story of a comparatively new approach to soft engineering. *Estuarine Coastal and Shelf Sciences*, 67, pp. 409-423.
- Gibbs M., 2016, Why is coastal retreat so hard to implement ? Understanding the political risk of coastal adaptation pathways. *Ocean & Coastal Management*, 130, pp. 107-114
- Gibbs, M., 2013, Asset anchoring as a constraint to sea level adaptation. *Ocean & Coastal Management*, 85, pp. 119-123.
- Gourgues, G., 2015, La culture du risque contre le territoire ? Les enseignements d'une recherche participative. In *Les risques naturels en zones côtières. Xynthia : enjeux politiques, questionnement juridiques*. Laronde-Clérac C., Mazeaud A. et Michelot A., Presses Universitaires de Rennes, Rennes, Coll. Univers des normes, pp. 91-118.
- Gueguen, A. et M. Renard, 2017, La faisabilité d'une relocalisation des biens et activités face aux risques littoraux à Lacanau, *Sciences Eaux & Territoires* [en ligne], 23 (2), pp. 26-31, URL : <https://www.cairn.info/revue-sciences-eaux-et-territoires-2017-2-page-26.htm>
- GIP Littoral Aquitain, 2018, *Sensibilité de l'Aquitaine à l'érosion côtière. Actualisation et nouveaux chiffre clés*, Rapport Avril 2018, 70 p.
- Henderson, T. R., 2018. Sink or Sell : using estate purchase options to facilitate coastal retreat. Notes, 71, *Vanderbilt Law Review*, 641-680.

- Hino, M., C.B., Field et K.J. Mach, 2017, Managed retreat as a response to natural hazard risk. *Nature Climate Change*, 7, DOI : 10.1038/NCLIMATE3252.
- Holling, C.S., 2005, *Adaptive Environmental Assessment and Management*, Chichester, UK, Blackburn Press, 400 p.
- Hurlimann, A., J. Barnett, R. Fincher, N. Osbaldiston, C. Mortreux et S. Graham, 2014, Urban planning and sustainable adaptation to sea-level rise. *Landscape and Urban Planning*, 126, pp. 84-93.
- Huteau, C., 2015, Gestion des risques littoraux : adaptation ou déplacement de populations ?, *Les risques naturels en zones côtières. Xynthia : enjeux politiques, questionnements juridiques*, Laronde-Clérac C., Mazeaud A. et Michelot A. Eds. Sci. Presses Universitaires de Rennes, pp. 75-89.
- Jany-Catrice, F., 2012, *La performance totale. Nouvel esprit du capitalisme*. Presse Universitaire du Septentrion, coll. capitalismes – éthique – institutions, Villeneuve d'Asq, 176 p.
- Kahan, D.M., E. Peters, M. Wittlin, P. Slovic, L.L. Ouellette, D. Braman et G. Mandel, 2012, Investigating the long-term impacts of climate change communication on individuals attitudes and behavior. *Environment and Behavior*, 46, pp. 70-101.
- Kasperson, R.E., 2003, The social amplification of risk : assessing fifteen years of research and theory, In *The social amplification of risk*, Pidgeon, N., Kasperson R.E., Slovic P., Eds. Sci. Cambridge University of Press, Cambridge, pp. 13-46.
- Kelly, P.M. et W.N. Adger, 2000, Theory and practice in assessing vulnerability to climate change and facilitating adaptation, *Climatic Change*, 47(4), pp. 325-352.
- King, D., D. Bird, K. Haynes, H. Boon, A. Cottrell, J. Millar, T. Okada, P. Box, D. Keogh et M. Thomas, 2014, Voluntary relocation as an adaptation strategy to extreme weather events, *International Journal of Disaster Risk Reduction*, 8, pp. 83-90.
- Lamari, M. et J.L., Jacob, 2015, *Adaptation aux changements climatiques en zones côtières. Politiques publiques et indicateurs de suivi des progrès dans sept pays occidentaux*. Presses de l'Université du Québec., 405 p.
- Lambert, M.-L., 2016. Le recul stratégique : de l'anticipation nécessaire aux innovations juridiques, *VertigoO – la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 21 | avril 2015, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/15812>; DOI : 10.4000/vertigo.15812
- Laronde-Clérac, C., A. Mazeaud et A. Michelot, 2015, *Les risques naturels en zones côtières. Xynthia : enjeux politiques, questionnement juridiques*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, Coll. Univers des normes, 210 p.
- Lascoumes, P. et P. Le Galès, 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 372 p.
- Ledoux, L., S. Cornell, T. O'Riordan, R. Harvey et L. Banyard, 2005, Towards sustainable flood and coastal management : identifying drivers of, and obstacles to, managed realignment. *Land Use Policy*, 22, pp. 129-144.
- Lo, A.Y., 2013, The role of social norms in climate adaptation : Mediating risk perception and flood insurance purchase. *Global Environmental Change*, 23, pp. 1249-1257.
- Mallet, S. et T. Zaneti, 2015, Le développement durable réinterroge-t-il les temporalités du projet urbain, *VertigoO – la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 15 Numéro 2 | Septembre 2015, consulté le 04/09/2017, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/16495>; DOI : 10.4000/vertigo.16495,

Mancebo, F., 2009, Les déplacés du cyclone Katrina : de l'exode à la migration. *Espace et Société* N° 4 139, pp. 141-158.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), 2012, Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte – Vers la relocalisation des activités et des biens, 19 p., [En ligne] URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-gestion.html>

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), 2013, Vers la relocalisation des activités et des biens – 5 Territoires en expérimentation – Séminaire national de lancement du 14 février 2013, 35 p., [En ligne] URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-gestion.html>

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), 2015, Vers la relocalisation des activités et des biens – 5 Territoires en expérimentation – Actes du séminaire national de Restitution du 30 juin 2015, Paris, 79 p., [En ligne] URL : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Michelot, A., 2015, Les risques naturels en zones côtière. De nouvelles perspectives à partir du droit de l'environnement. In *Les risques naturels en zones côtières. Xynthia : enjeux politiques, questionnement juridiques*. Laronde-Clérac C., Mazeaud A. et Michelot A., Presses Universitaires de Rennes, Rennes, Coll. Univers des normes, pp. 23-38.

Mineo-Kleiner, L., 2017, *L'option de la relocalisation des activités et des biens face aux risques côtiers : stratégies et enjeux territoriaux en France et au Québec*, Thèse de géographie, Université de Bretagne Occidentale, 349 p.

Mineo-Kleiner, L. et C. Meur-Ferec, 2016, Relocaliser les enjeux exposés aux risques côtiers en France : points de vue des acteurs institutionnels, *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 16 numéro 2 | septembre 2016, consulté le 24 octobre 2018, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/17656>; DOI : 10.4000/vertigo.17656

Myatt, L.B., M.D. Scrimshaw et J.N., Lester, 2003, Public perceptions and attitude towards a forthcoming managed realignment scheme : Freiston Shore, Lincolnshire, UK., *Ocean & Coastal management*, 46, pp. 565-582.

Neumann, B., A.T. Vafeidis, J. Zimmermann et R.J. Nicholls, 2015, Future Coastal Population Growth and Exposure to Sea-Level Rise and Coastal Flooding - A Global Assessment, *PLOS ONE*, 10(6).

Oz, S. et M. Sherif, 2013, A spatial temporal framework for adaptation to sea level rise. *Environmental Modelling & Software*, 129, pp. 129-141.

Pitie, C., P. H. Bellec, H. Maillot, J. Nadeau et P. Puech, 2011, Expertise de zone de solidarité Xynthia en Charente Maritime. Rapport Commissariat Général au Développement Durable, N° 007336-02, janvier 2011.

Perherin, C., 2017, *La concertation lors de la cartographie des aléas littoraux dans les Plans de Prévention des Risques : enjeu majeur de prévention*. Thèse de géographie, Université de Bretagne Occidentale, 376 p.

Petrova, M.A., 2016, From NIMBY to acceptance : Toward a novel framework –VESPA– for organizing and interpreting community concerns. *Renewable Energy*, 86, pp. 1280-1294.

Reckien, D., M. Salvia, O. Heidrich, K.M. Church, F. Pietrapertosa, S. De Gregorio-Hurtado, V. D'Alonzo, A. Foley, S.G. Simoes, E.J. Krkoska Lorencov, H. Orru, K. Orru, A. Wejs, J. Flacke, M. Olazaba, D. Geneletti, E. Feliu, S. Vasilie, C. Nador, A. Krook-Riekkola, M. Matosovi, P.A. Fokaides,

- B.I. Ioannou, A. Flamos, N.A. Spyridaki, M.V. Balzan, O. Fülöp, I. Paspaldzhiev, S. Grafakos et R. Dawson, 2018, How are cities planning to respond to climate change ? Assessment of local climate plans from 885 cities in the EU-28. *Journal of Cleaner Production*, 191, pp. 207-219.
- Renn, O., 2008, *Risk Governance : Coping with Uncertainty in a Complex World*, Earthscan, London, 455 p.
- Rey-Valette, H., M.L. Lambert, G. Vianey, B. Rulleau, C. André et N. Lautrédou-Audouy, 2018. Acceptabilité des relocalisations des biens face à l'élévation du niveau de la mer : perceptions de nouveaux dispositifs de gouvernance du foncier, *Géographie, Economie, Société*, 20, 259-279.
- Rocle, N., 2017, L'adaptation des littoraux au changement climatique : une gouvernance performative par expérimentations et stratégies d'action publique, Thèse de sociologie, Université de Bordeaux, 451 p.
- Rocle, N., B. Bouet et S. Chasseriaud, S. Lyser, 2016, Tant qu'il y aura des « profanes » dans la gestion des risques littoraux. Le cas de l'érosion marine à Lacanau. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 16 numéro 2 | septembre 2016, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/17646>; DOI : 10.4000/vertigo.17646
- Rulleau, B. et H. Rey-Valette, 2017, Forward planning to maintain the attractiveness of coastal areas : choosing between seawalls and managed retreat. *Environmental Science & Policy*, 72, pp. 12-19.
- Rulleau, B., H. Rey-Valette et V. Clément, 2016, Impact of justice and solidarity on the acceptability of managed realignment, *Climate Policy*, DOI : 10.1080/14693062.2015.1119097
- Simonet, G. et A. Lesueur, 2015, *Analyse des barrières et leviers à la mise en place de stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Le cas des collectivités urbaines*, Rapport I4CE, (Institute for Climate Economics) Rapport final du projet Abstract-Colurba, Paris, ADEME et Agence Française de Développement, [En ligne] URL : <https://www.i4ce.org/download/sortie-du-rapport-final-abstract-colurba/>
- Slovic, P., 1987, Perception of risk, *Science*, 236 (4799), pp. 280-285.
- Slovic, P., 2000, *The Perception of Risk*, London, Earthscan Publications, 473 p.
- Taylor, A.L., S. Dessai et W. Bruine de Brun, 2014, Public perception of climate risk and adaptation in the UK : a review of the literature. *Climate Risk Management* 4-5, pp. 1-16.
- Theys, J., 2003, La gouvernance entre innovation et impuissance, *Développement durable et territoires* (2) [En ligne], <https://journals.openedition.org/developpementdurable/1523>, DOI : 10.4000/developpementdurable.1523.
- Touili N., J. Baztan, J.P. Vanderlinden, I.O. Kane, P. Diaz-Simal, L. Pietrantoni, 2014, Public perception of engineering-based coastal flooding and erosion risk mitigation options : lessons from three European coastal settings, *Coastal Engineering*, 87, pp. 205-209.
- Tournay, V., 2014, *Penser le changement institutionnel*, Paris, Presses Universitaires de France, 296 p.
- Treuer, G., K. Broad et R. Meyer, 2018. Using simulations to forecast homeowner response to sea level rise in South Florida : Will they stay or will they go ? *Global Environmental Change* 48 (2018) 108-118
- Tversky, A. et D. Kahneman, 1974, The Framing of Decisions and the Psychology of Choice, *Science*, 211, pp. 453-458.
- Urbain, J.-D., 2002, Le résident secondaire, un touriste à part ? *Ethnologie française*, 3, pp. 515-520.

Vacher, L. et D. Vye, 2012, Penser l'habiter à partir de la pratique des lieux touristiques par les excursionnistes, touristes et résidents. In : Frelat-Kahn B., Lazzarotti O. (dir.), *Habiter : vers un nouveau concept*. Paris, Armand Colin, pp. 197-210.

Vye, D., 2011, La Ruée vers l'Ouest ? Une analyse de l'attraction résidentielle du littoral atlantique à partir du recensement, *Espace Populations Sociétés* [En ligne], 3, URL : <https://journals.openedition.org/eps/4638>, pp. 617-637

Vye, D., C. Blondy, C. Bontet, S. Donnat, C. Plumejeaud et L. Vacher, 2017, Quand les mobilités influencent la perception des changements territoriaux : le cas des résidents secondaires en Charente-Maritime. *EspaceTemps.net*, works. 23.03.2017., [En ligne] URL : <https://www.espacetemps.net/articles/quand-les-mobilites-influencent-la-perception-des-changements-territoriaux/>

Wong, P.P., I.J. Losada, J.P. Gattuso, J. Hinkel, K. Abdellatif, K.L. McInnes., Y. Saito et A. Sallenger, 2014, Coastal Systems and Low-Lying Areas, in Field C.B., Barros V.R., Dokken D.J., Mach K.J., Mastrandrea M.D., Bilir T.E., Chatterjee M., Ebi K.L., Estrada Y.O., Genova R.C., Girma B., Kissel E.S., Levy A.N., Maccracken S., Mastrandrea P.R., White L.L. (dirs.), *Climate Change 2014 : Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A : Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of The Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 361-409.

NOTES

1. De 2012 à 2016, ce programme du Ministère de l'Écologie a permis la mise en œuvre de projets de relocalisation dans cinq territoires pour en étudier les freins et leviers. Les 5 sites d'étude étaient la commune d'Ault, les communes de Lacanau, Labenne et La Teste de Buch coordonnées par le GIP Littoral Aquitain, les communes de Vias et de Portiragne, la commune de Hyères les Palmiers et la commune de Petit Bourg en Guadeloupe. Ces expérimentations locales ont été accompagnées de séminaires réguliers au niveau national et ont fait l'objet d'un rapport de 40 propositions dans le cadre du comité de suivi de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

2. Précisons que l'enquête a été réalisée entre le 2e et le 3e forum.

3. Ces sirènes ont été installées quelques mois avant l'enquête (mai-juin 2015) avec un test pour sensibiliser les habitants en février, période de l'année où les résidents secondaires sont peu présents.

4. Concernant le rôle des médias, l'enquête conduite à Lacanau durant l'été 2013 a fait ressortir que bon nombre de personnes enquêtées avaient visionné le documentaire « Le sable : enquête sur une disparition », diffusé à la télévision quelques semaines avant la passation des questionnaires. Cet élément a semble-t-il joué dans certaines modalités de réponse, aussi bien sur le thème des phénomènes et des risques associés que des mesures à privilégier pour y répondre.

RÉSUMÉS

À partir d'une synthèse de dix enquêtes quantitatives réalisées au cours de la dernière décennie (2007-2017) en France métropolitaine, cet article vise à capitaliser des résultats de recherche sur les points de vue des citoyens relatifs aux mesures et aux modalités d'adaptation des territoires littoraux à l'élévation du niveau de la mer. Au-delà des perceptions et représentations sociales des phénomènes littoraux et des risques associés, l'article met en exergue, selon les territoires ou les types de population (résidents principaux, résidents secondaires, touristes...), l'influence de facteurs institutionnels sur l'acceptabilité des politiques de gestion du trait de côte : rôle de l'information, points de vue et représentations quant aux options d'adaptation (protection, ajustement, relocalisation...), légitimité et confiance vis-à-vis des institutions chargées de ces politiques, ou encore sentiments de justice ou d'injustice suscités par certaines mesures de financement des politiques d'adaptation. Parmi les résultats convergents, sont relevés un sentiment de manque ou de défaut d'information chez la plupart des enquêtés, ainsi qu'une approche séquentielle de l'adaptation où la relocalisation est davantage envisagée à moyen terme après une phase de protection. Concernant les modalités de mise en œuvre des mesures, un certain consensus émerge pour un portage par les autorités publiques (État notamment), associé à des mécanismes de solidarité financière (nationale ou régionale) et assorti de conditions sur la transparence et la légitimité des institutions gestionnaires.

The article aims to compare and to analyze results from ten quantitative research surveys conducted in mainland France (from 2007 to 2017) dealing with citizen perceptions and points of view about coastal adaptation measures and policies to face sea level rise. Beyond social perceptions and representations on coastal phenomena and coastal risks, the article highlights the influence of institutional factors on adaptation policies' acceptability depending on the type of population (primary and secondary residents, tourists...) : these factors are mainly the role of information, social perceptions of adaptation measures (protection, adjustment, coastal retreat...), trust and legitimacy about the institutions in charge of these policies, as well as feelings of (in)justice that are observed according to different propositions of funding in adaptation policies. Among the main convergent results, a majority of respondents express the feeling that they lack information about coastal risks and the way public authorities are engaged to tackle them. Moreover, a sequential approach for adaptation measures is expressed, where relocation is expected as a mid-term option after a period of protection and transition towards this type of operation. Regarding the conditions under which the different measures could be planned and conducted, a consensus seems to emerge in favor of a public leadership (especially by the State) where mechanisms of financial solidarity (at national or local scale) as well as procedures conducive to transparency and legitimacy of managing institutions are required.

INDEX

Mots-clés : adaptation au changement climatique, acceptabilité sociale, légitimité, relocalisation, submersion, érosion marine

Keywords : climate change adaptation, social acceptability, legitimacy, relocation, submersion, marine erosion

AUTEURS

HÉLÈNE REY-VALETTE

Économiste, Centre d'économie de l'environnement – Montpellier (CEE-M), Université Montpellier, CNRS, INRA, Montpellier SupAgro, Montpellier, France, av. R. Dugrand, 34000 Montpellier, courriel : helene.rey-valette@umontpellier.fr

NICOLAS ROCLE

Sociologue, INRAE, UR ETBX, 50 avenue de Verdun, 33612 CESTAS, France, courriel : nicolas.rocle@irstea.fr

DIDIER VYE

Géographe, Institut du Littoral et de l'Environnement, UMR 7266 LIENSs, 2, Rue Olympe de Gouges, 17000 La Rochelle, France, courriel : didier.vye@univ-lr.fr

LUCILE MINEO-KLEINER

Géographe, UMR 6554 LETG, Géomer – IUEM, Technopôle Brest-Iroise, 29280 Plouzané, France, courriel : lucile.mineo@gmail.com

ESMÉRALDA LONGÉPÉE

Géographe, UMR 228 ESPACE-DEV, Centre universitaire de Mayotte, RN3, BP53, 97660 Dembeni, Mayotte, courriel : esmeralda.longepée@univ-mayotte.fr

CÉCILE BAZART

Économiste, Centre d'économie de l'environnement – Montpellier (CEE-M), Université Montpellier, CNRS, INRA, Montpellier SupAgro, Montpellier, France, av. R. Dugrand, 34000 Montpellier, courriel : cecile.bazart@umontpellier.fr

NICOLE LAUTRÉDOU-AUDOUY

Centre d'économie de l'environnement – Montpellier (CEE-M), Université Montpellier, CNRS, INRA, Montpellier SupAgro, Montpellier, France, 2 Place Viala, 34060 Montpellier cedex 2, France, courriel : nicole.lautredou@inserm.fr